



Transfert des Domaines à la CP Quelle mission demain ?



Depuis près de 5 mois, aucun groupe de travail n'a été réuni sur le transfert des Domaines de la DGI à la DGCP.

Silence radio du côté des deux Directions générales.

Pourtant, dans cette même période, le ministre Copé n'a pas perdu une occasion pour annoncer des projets qui risquent de modifier de fond en comble la mission domaniale.

Quitte à en liquider ou en privatiser une bonne part.

France Domaines, la nouvelle agence immobilière qui décoiffe (ou les sirènes du privé)

Pour parvenir à son objectif prioritaire de cession du patrimoine immobilier de l'Etat -480 Millions d'euros fixés en 2006-, le ministre veut d'une part monter « 2x100 » opérations sur tout le territoire. Il a d'autre part décidé d'ouvrir la porte au privé :

Outre le recours plus fréquent à des expertises techniques, le ministre frappe à la porte des agences immobilières pour la vente de deux villas du Cap d'Ail. De plus, il va recruter des « professionnels » : une trentaine de postes de contractuels sont programmés pour 2007. Pour peu, c'eut été des CPE !... Par ailleurs, J.F. Copé a décidé l'engagement d'une démarche de certification de qualité pour France Domaines en 2007.

Les agents des Domaines sont ulcérés de ces coups bas portés à leur professionnalisme dont d'aucuns chantaient les louanges il y a encore peu. C'était il est vrai en juillet 2005, quelques semaines après l'annonce du transfert !

La Lettre de la DGI, l'organe officiel de la communication aux Impôts, écrivait à l'époque : « *La DSF de Seine et Marne a vendu un local d'archives hypothécaires situé à Fontainebleau pour 6.100.00 €. Les personnels du services des domaines ont réussi une vente exceptionnelle, selon un prix plus élevé que celui anticipé par des experts privés, montrant que le service des domaines était capable de faire face aux ambitions que l'on place en lui au titre de la nouvelle politique immobilière de l'Etat.* »

Aujourd'hui, il n'est question que de tisser des éloges sur les méthodes employées par les professionnels du privé ! Pour le ministre, France Domaine va sortir d'un rôle de notaire, avec les manches de lustrine sans doute dans son imaginaire, -les notaires ont du apprécier l'allusion !- pour devenir un agent immobilier, gestionnaire du parc en initiative à l'égard des ministères. A quand les vestes dorées fournies aux commerciaux de France Domaines ?

Et on jette par dessus bord la méthode d'évaluation des immeubles par comparaison pour se lancer dans des méthodes nouvelles toutes tournées vers la « financiarisation de l'immobilier, réalité que le nouveau Domaine ne peut ignorer : taux de rentabilité interne, valeur actuelle nette d'un investissement, couple risque-rentabilité ». Traduction : il faut fixer et négocier des valeurs virtuelles en devenir, découplées du marché. Et pour ce faire, on n'hésite pas à expédier déjà douze agents en séminaire à l'institut de l'épargne immobilière et foncière.

Pourtant, les méthodes d'évaluation aujourd'hui qualifiées de classiques sont celles validées par les juridictions d'expropriation, Cour de Cassation en tête. Pourtant, les inspecteurs des domaines connaissent bien l'indigence des évaluations d'experts du privé devant les juridictions, qui se limitent à des descriptifs sans fin et des photos couleurs sur du papier glacé, mais sans motivation aucune. Exit la jurisprudence, bonjour le marché financier !



Gestion des patrimoines privés : la cinquième roue du carrosse

Les notaires ne seront pas en reste et, sans doute pour se faire pardonner, le ministre leur offre la vente des biens immobiliers venant des successions vacantes. Il ne restera que les miettes pour les Domaines ! D'ores et déjà la DGI a même fixé les règles : il est désormais recommandé de confier la vente à un notaire, ainsi lorsque le service ne sera pas en mesure de réaliser la prestation dans des conditions de délais et de qualité suffisantes. En réduisant les moyens et les effectifs, c'est la porte qui s'ouvre toute grande au privé !

La Direction générale des impôts avait pourtant assuré qu'avec la création des pôles supra départementaux en 2005, on allait parvenir à un professionnalisme sans pareille !

Cependant, la logistique n'a pas suivi ni les formations. Résultat : on coupe les ailes en plein envol !

Enfin, se rendant compte que la gestion de ces pôles pèsera lourd sur les Trésoreries générales, la note conjointe DGI- DGCP du 30 mars 2006 (annexe 12) annonce que leur animation relèvera de la DNID, tête de réseau du futur troisième service de la direction de la CP. Cela veut-il dire une organisation en devenir similaire aux commissariats aux ventes, dépendant fonctionnellement et hiérarchiquement de la DNID ? A suivre !

Les agents veulent y voir clair !

En attendant, les agents des Domaines ainsi que ceux de la CP restent sur leur faim et n'ont pas de réponse aux questions précises que les syndicats CGT des Impôts et du Trésor ont posé à de multiples reprises aux administrations centrales !

Quel sont les emplois transférés ? Les directeurs des services fiscaux font tout pour limiter au maximum les transferts d'emplois à la CP : sans doute, une vieille rancune envers la CP après le transfert de l'IS, sans aucun emploi ! Ils ont transmis à la DGI le 31 janvier la liste des agents concernés par le périmètre. Depuis, c'est un silence abyssal.

Combien seront payés les agents des Domaines à la CP ? Aucune réponse précise sur l'indemnitaire et les frais de déplacements. Seule la CGT Impôts et Trésor ont diffusé les régimes indemnitaires de base.

Pas de réponse non plus aux commissaires aux ventes qui se sont inquiétés de leur devenir et de leur investissement.

L'annexe 2 de la note du 30 mars 2006 sur le dossier social du transfert est à ce jour étrangement vide et serait transmise ultérieurement...

Il est urgent qu'un groupe de travail commun DGI-DGCP soit réuni pour permettre aux services d'appréhender l'avenir de cette mission et aux agents leur devenir ! La délégation du SNT-CGT est intervenue lors du CTPC du 4 mai à ce sujet. Aucune réponse n'a cependant été apportée. Seule promesse du Directeur Général... une réunion d'ici l'été, sans date précise !

En attendant, cependant un prochain CTPC au Trésor devrait traiter les Domaines sous l'aspect réglementaire des questions d'organisation. Il est véritablement scandaleux que malgré nos demandes respectives et répétées, les directions générales refusent encore de débattre et d'informer les personnels sur les conséquences du transfert.

C'est faire peu de cas des fortes inquiétudes des services et des personnels !

Chacun appréciera !